



R E S O L U T I O N

REGIONAL COMMITTEE FOR
THE WESTERN PACIFIC

COMITE REGIONAL DU
PACIFIQUE OCCIDENTAL

WPR/RC46.R7
14 septembre 1995

ERADICATION DE LA POLIOMYELITE DANS LA REGION

Le Comité régional,

Rappelant les résolutions WPR/RC39.R15, WPR/RC41.R5, WPR/RC42.R3, WPR/RC43.R3, WPR/RC44.R4, WPR/RC45.R5 appelant à l'éradication de la poliomyélite dans la Région du Pacifique occidental d'ici à 1995, ainsi que la résolution WHA46.33 qui réaffirme la volonté de l'OMS d'éradiquer la poliomyélite, considérée comme l'une des priorités absolues de l'action sanitaire mondiale ;

Ayant examiné le rapport d'activité du Directeur régional sur l'éradication de la poliomyélite dans la Région ;¹

Se félicitant des progrès réalisés par les États Membres sur la voie de l'éradication de la poliomyélite ;

Notant qu'en 1994, le nombre total des cas notifiés de poliomyélite n'est plus évalué qu'à 699, soit le chiffre le plus faible jamais signalé au Bureau régional ;

.../

¹ Document WPR/RC46/9

Notant également que, malgré une bien meilleure surveillance, aucun cas de poliomyélite associé au poliovirus sauvage n'a été signalé en Chine, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Philippines, en République démocratique populaire lao et dans la région septentrionale du Viet Nam en 1995 ;

Notant également que la surveillance n'est maintenant pas loin du haut niveau de fiabilité qui sera exigé pour la certification de l'éradication de la poliomyélite ;

Reconnaissant le rôle décisif joué par la surveillance virologique dans le processus final de certification reposant sur des examens de laboratoire fiables ;

Reconnaissant également le succès remporté par les journées nationales de vaccination qui ont été organisées dans cinq pays pendant les périodes de faible transmission de la maladie en 1994 et en 1995 ;

Reconnaissant que les programmes de vaccination systématique et d'autres actions de lutte contre la maladie, telles que l'élimination du tétanos néonatal et la lutte antirougeoleuse, se trouvent renforcés par l'initiative pour l'éradication de la poliomyélite ;

1. SOULIGNE que l'initiative pour l'éradication de la poliomyélite dans la Région doit rester une toute première priorité dans la Région jusqu'à ce que la certification mondiale soit réalisée ;

2. DEMANDE INSTAMMENT à tous les États Membres qui signalent encore des cas de poliomyélite :

1) de poursuivre des activités de vaccination supplémentaires, dont l'intensité dépendra de la fiabilité de la surveillance et de l'ampleur de la circulation du poliovirus sauvage, jusqu'à ce que les pays soient assurés que la transmission du poliovirus ait cessé ;

2) de continuer à développer la surveillance virologique et à étendre le réseau de laboratoires afin d'atteindre les niveaux recommandés pour la certification de l'éradication de la poliomyélite ;

.../

- 3) de continuer à maintenir un niveau élevé de couverture vaccinale systématique ;
3. PRIE INSTAMMENT tous les États Membres qui ne signalent pas de cas de poliomyélite :
- 1) de continuer à maintenir un niveau élevé de couverture vaccinale systématique ;
 - 2) de développer leur aptitude à déceler toute apparition de cas de poliomyélite, indigènes ou importés, et à réagir en temps voulu afin d'éviter la propagation de la transmission ;
 - 3) de mettre en place des systèmes de surveillance capables de faire la preuve de l'absence de circulation du poliovirus sauvage, en vue de la certification finale ;
4. REMERCIE les partenaires internationaux qui ont contribué au succès de l'initiative pour l'éradication de la poliomyélite, et notamment l'UNICEF, les gouvernements de l'Australie, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la France, du Japon et de la Malaisie, ainsi que le Rotary International et d'autres organisations non gouvernementales ;
5. PRIE INSTAMMENT tous les gouvernements et tous les partenaires internationaux de continuer à faire preuve de détermination en la matière et à apporter leur soutien à cette initiative jusqu'à ce que l'éradication soit certifiée ;
6. PRIE le Directeur régional :
- 1) de renforcer la capacité des laboratoires régionaux et nationaux du réseau d'éradication de la poliomyélite afin d'isoler rapidement les poliovirus ;
 - 2) d'instituer une Commission régionale de certification de l'éradication de la poliomyélite qui sera chargée d'examiner minutieusement les données fournies par les pays ;
 - 3) de continuer à rendre compte des progrès de l'initiative régionale pour l'éradication de la poliomyélite jusqu'à ce que la certification internationale ait été réalisée.